

Le 12 septembre 2022

Thomas Bastien  
Directeur général  
Association pour la santé publique du Québec

## **Objet : Réponses aux questions de l'Association pour la santé publique du Québec**

La présente fait suite à la demande que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de la campagne électorale, concernant les enjeux qui touchent de près votre organisation.

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre réponse qui, nous l'espérons, saura répondre à vos interrogations.

### **1. Financement de la santé publique**

Les gouvernements précédents avaient coupé dans le budget de la santé publique de façon drastique. Les dépenses en santé publique par personne ont même été les plus faibles au Québec, comparativement aux autres provinces canadiennes, entre 2010 et 2019. Ce sous-financement chronique a contribué à affaiblir la santé publique à l'aube de la pandémie, a estimé la Commissaire à la santé et au bien-être.

La CAQ a considérablement bonifié le budget de la santé publique pendant son mandat et corrigé l'erreur libérale en augmentant les dépenses de 38%. Sous la CAQ, le budget de la santé publique a connu une croissance annuelle moyenne de 11,3%. Le budget de la santé publique était de 636,3 M\$ en 2022-2023 (sommes arrondies). C'est un rehaussement considérable.

### **2. Budget associé aux actions de prévention et de promotion**

En juin, le gouvernement de la CAQ a dévoilé le plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale en prévention en santé. Un investissement sans précédent de 120 M\$ a été consenti, avec une enveloppe de 40 M\$ par année. C'est le double de ce qui était alloué auparavant.

Par les diverses mesures en place, ce plan d'action met à contribution plusieurs ministères et organismes et va permettre d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie des Québécois tout en réduisant les inégalités sociales de santé. Avec ce plan, on agit en amont des problèmes plutôt que seulement en réaction. Nous allons continuer en ce sens si nous sommes réélus.

### 3. Initiatives pour garantir des conditions de vie décentes à chaque Québécois

Nous allons mener un combat sur plusieurs fronts afin de garantir des conditions de vie décentes à chaque Québécois, particulièrement en ce qui a trait aux soins de santé.

Rattrapage des chirurgies, désengorgement des urgences, amélioration du bien-être des aînés, besoins accrus en santé mentale, les défis de l'après-pandémie ne manquent pas. Un gouvernement de la CAQ agira sur tous ces fronts, avec l'objectif d'améliorer l'accessibilité en première ligne par le biais d'une plus grande prise en charge de la population au sein des groupes de médecine de famille (GMF). Parce qu'il est primordial, lorsqu'on est malade, de voir sans délai un médecin ou un professionnel de la santé.

La clé de voûte d'une meilleure accessibilité en santé, c'est la prise en charge de tous les Québécois au sein des groupes de médecine de famille (GMF). Concrètement, cela signifie un rendez-vous obtenu rapidement, avec un médecin ou un professionnel de la santé, quand un problème de santé non urgent se présente.

Cet objectif, lorsqu'il sera pleinement atteint, aura des répercussions majeures sur l'ensemble du système hospitalier. On évitera que les urgences soient embourbées par des patients qui consultent pour des problèmes mineurs, faute d'avoir accès à des soins ailleurs. Sans compter que la prise en charge dans les GMF favorisera l'interdisciplinarité, offrira un service plus personnalisé aux patients et surtout, une continuité dans la prestation des soins.

Tout en consacrant ses efforts pour que chaque Québécois soit pris en charge au sein d'un GMF, un gouvernement de la CAQ continuera le déploiement d'un guichet d'accès à la première ligne dans chaque région pour desservir notamment les patients dits « orphelins » qui n'ont pas de médecin vers qui se tourner. Ces patients pourront se tourner vers ce service téléphonique qui les dirigera rapidement vers une clinique près de chez eux ou vers le bon professionnel de la santé, en fonction de leur besoin.

### 4. Favoriser l'accès aux données

Si la CAQ est réélue, elle entend ramener dès la reprise des travaux parlementaires le projet de loi 19 sur les renseignements de santé et de services sociaux. Nous croyons que ce projet de loi est essentiel pour mener à terme les 50 changements nécessaires qui sont identifiés dans le Plan Santé. L'accès aux données à des fins de recherche est un élément très important de ce projet de loi et une avenue à suivre pour améliorer les soins et services en santé et en services sociaux.

## 5. Protéger durablement l'environnement

La lutte contre le réchauffement de la planète passe le développement des énergies vertes. Voilà une occasion fantastique pour le Québec qui dispose d'abondantes ressources en hydroélectricité. Avec sa main-d'œuvre qualifiée, son hydroélectricité, ses autres sources d'énergie renouvelable tels l'énergie éolienne, les biocarburants, la géothermie et l'hydrogène vert, le Québec est en voie de devenir un leader de l'économie verte.

Il est important de le rappeler : le Québec est l'endroit en Amérique du Nord où on émet le moins de GES par habitant. Pour réduire davantage nos émissions, il faut diminuer notre consommation d'énergie fossile et augmenter l'utilisation d'électricité dans notre économie. C'est ce que vise le Plan pour une économie verte qu'a lancé le premier gouvernement de la CAQ.

Rappelons que le Québec s'est fixé une cible de réduction de 37,5% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990 et souhaite atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Il s'agit d'objectifs ambitieux, mais réalistes. Pour les atteindre, la CAQ mise sur un plan crédible et chiffré comportant des moyens concrets. Celui-ci assurera une transition juste vers la carboneutralité, en accompagnant les industries dans leur transformation et les travailleurs dans leur formation. En remplaçant le pétrole par l'électricité que nous produisons, le Québec fera d'une pierre deux coups : il réduira ses émissions de GES et s'enrichira.

En matière de protection du territoire, le Québec est déjà sur une lancée. Avant l'arrivée du gouvernement de la CAQ en 2018, seulement 9,4% du territoire terrestre et 1,9% des milieux marins québécois faisaient partie d'une aire protégée. Depuis, le Québec a réussi à atteindre ses objectifs internationaux de protéger 17% de son territoire terrestre et 10% de son territoire marin. Dans un prochain mandat, il faudra prendre les moyens nécessaires pour que les cibles 2030 — qui doivent bientôt être établies par la communauté internationale — fassent l'objet d'actions immédiates. Nous augmenterons également la superficie du réseau d'aires protégées dans le sud du Québec, là où la biodiversité est plus grande.

Finalement, un gouvernement de la CAQ fera également de la protection de nos cours d'eau une priorité au cours de son prochain mandat par la création du Fonds bleu pour la protection de nos lacs et rivières. Celui-ci permettra notamment de mettre aux normes les installations sanitaires, de bonifier la lutte aux plantes envahissantes et de mieux prévenir les pénuries d'eau.

Cordialement,  
L'équipe de la Coalition avenir Québec